

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1574

18 juin 2014

SOMMAIRE

Abacanto SA	75552	Balderton Capital IV L2, S.à r.l.	75512
Aberdeen Property Investors (General Partner) II S.à r.l.	75552	Balderton Capital V L1, S.à r.l.	75512
AMO Holding 6 S.A.	75506	Balderton Capital V L2, S.à r.l.	75513
AMO Holding 8 S.A.	75506	Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A.	75513
AOL International Finance	75506	Beechbrook Mezzanine II S.à r.l.	75512
Appia Investholding S.à r.l.	75506	Beerens & Avocats	75511
Ariano S.A.	75507	BE Italy	75513
Ariso Holding S.à r.l.	75507	Bertone Holding S.A.	75514
Artemide S. à r.l.	75507	BeSayag S.A.	75514
Art Thermic Immo Sàrl	75507	Biotoscana Investments & Cy S.C.A.	75512
Askania II S.à r.l.	75508	Blackpeak Holding S.A., SPF	75508
Askania S.à r.l.	75508	B.o.A. PARTICIPATIONS S.A.	75511
Aspara S.A.	75508	Boeing International Corporation	75507
Autospace S.à.r.l.	75509	Bruyères Property S.A.	75509
Avantix S.à.r.l.	75509	B - Tel Trading S.A.	75506
Axa Alternative Participations III, SICAV-FIS	75509	Delos Capital S.à r.l.	75514
AXA Alternative Participations IV, SICAV-FIS	75509	EC Capital Markets S.A.	75549
AXA Alternative Participations Sicav I ...	75510	Green Click Studio, S.à r.l.	75535
AXA Alternative Participations Sicav II	75510	HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A.	75552
AXA DBIO S.C.A.	75510	Joubarde S.à r.l.	75535
Bach II Ports Holding S.à r.l.	75510	Lisa Investments S.à r.l.	75536
Balderton Capital IV L1 S.à r.l.	75511	T-C PEP Holding S.à r.l.	75515
		Trans IV (Luxembourg) Properties S.à r.l.	75552

AMO Holding 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.578.

Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, avec date d'effet au 15 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054359/11.

(140062704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

AMO Holding 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.576.

Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, avec date d'effet au 15 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054360/11.

(140062703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

AOL International Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AOL International Finance

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014054361/11.

(140063125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

B - Tel Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 97.680.

Erster und letzter Beschluss

Der Verwaltungsrat nimmt zur Kenntnis, dass die private Anschrift von Herrn Daniel Becker wie folgt lautet:

D-54453 Nittel, Hermesdür 1a.

Daniel Becker.

Référence de publication: 2014054379/11.

(140062360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Appia Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 84.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054362/10.

(140062383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Arianco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 129.817.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2014.

G.T. Experts Comptables S.À.R.L.

Luxembourg

Référence de publication: 2014054363/12.

(140062288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Ariso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 84.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054364/10.

(140062387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Art Thermic Immo Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4640 Luxembourg, 43, avenue d'Oberkorn.
R.C.S. Luxembourg B 179.010.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014054365/9.

(140062998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Artemide S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 108.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTEMIDE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2014054366/12.

(140062279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Boeing International Corporation, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 131.398.

Les comptes annuels de l'établissement principal «Boeing International Corporation» dans lesquels sont inclus les comptes de sa succursale luxembourgeoise «Boeing International Corporation» au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054402/11.

(140062927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Askania II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.189.

—
Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 27 mars 2014

- Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ASKANIA II S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014054367/14.

(140062621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Aspara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 150.192.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054369/10.

(140062764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Askania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.177.

—
Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 27 mars 2014

- Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ASKANIA S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014054368/14.

(140062620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Blackpeak Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 166.619.

—
Le 31 mars 2014, Mesdames LETHUILLIER Elise et ROUX-SEVELLE Catherine, ainsi que Monsieur MURIA Hugo ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'Administrateur de la société.

A la même date, HRT REVISION S.A., ayant son siège social au 163 rue du Kiem, L-8030 STRASSEN, a démissionné avec effet immédiat de son poste de Commissaire aux Comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Pour la Société

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe

Le domiciliataire

Référence de publication: 2014054395/16.

(140062452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Autospace S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3761 Tétange, 32, rue Thomas Byrne.
R.C.S. Luxembourg B 106.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014054371/10.

(140062552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Avantix S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 90.853.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société, tenue le 13 décembre 2013, au siège social que:
1. L'actionnaire unique a accepté la démission de Janice Allgrove, en tant que gérant unique, à compter du 13 décembre 2013.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Pour le compte de la société

Référence de publication: 2014054372/13.

(140062503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Axa Alternative Participations III, SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, Avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 161.198.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054373/10.

(140062412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

AXA Alternative Participations IV, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 161.205.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054374/10.

(140062411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Bruyères Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 127.169.

Les comptes annuels au 30.11.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

BRUYERES PROPERTY SA

Référence de publication: 2014054403/11.

(140062331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

AXA Alternative Participations Sicav I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 94.233.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054375/9.

(140062414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

AXA Alternative Participations Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 94.235.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054376/9.

(140062413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

AXA DBIO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.195.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054377/10.

(140063009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Bach II Ports Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.000.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 161.686.

—
Veuillez prendre note du changement de nom des associés de la Société de telle sorte que:

Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II, L.P., ayant pour adresse Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, enregistré auprès du Registrar of companies des Iles Caïmanes, détenteur de 15.225 parts sociales de classe A, 15.225 parts sociales de classe B, 15.225 parts sociales de classe C, 15.225 parts sociales de classe D, 15.225 parts sociales de classe E, 15.225 parts sociales de classe F, 15.225 parts sociales de classe G, 15.225 parts sociales de classe H, 15.225 parts sociales de classe I et 15.225 parts sociales de classe J ayant pour valeur nominale 20 Dollars US chacune, a désormais pour dénomination TRG Growth Partnership II, L.P.

CVCIGP II Co-invest, L.P., ayant pour adresse Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, enregistré auprès du Registrar of companies des Iles Caïmanes, détenteur de 1.250 parts sociales de classe A, 1.250 parts sociales de classe B, 1.250 parts sociales de classe C, 1.250 parts sociales de classe D, 1.250 parts sociales de classe E, 1.250 parts sociales de classe F, 1.250 parts sociales de classe G, 1.250 parts sociales de classe H, 1.250 parts sociales de classe I et 1.250 parts sociales de classe J ayant pour valeur nominale 20 Dollars US chacune, a désormais pour dénomination TRGGPII Co-Invest, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bach II Ports Holding S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014054382/26.

(140062301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

B.o.A. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 121.711.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration prises en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Massimo Raschella est la suivante: au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Yannick Monardo est la suivante: au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Santa Jugessur est la suivante: au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

La nouvelle adresse du commissaire aux comptes Veridice S.à r.l. est la suivante: au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

B.o.A PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2014054380/21.

(140063042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Balderton Capital IV L1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 893.199,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 154.351.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 31 mars 2014, le conseil de gérance de Balderton Capital IV L1 S.à r.l. a transféré le siège social de la société au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 31 mars 2014.

Par ailleurs, les gérants de la société ont changé d'adresse professionnelle comme suit:

- M. Christophe Ponticello a désormais pour adresse professionnelle le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et

- M. Simon Henin a désormais pour adresse professionnelle le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054383/17.

(140062960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Beerens & Avocats, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 178.986.

—
EXTRAIT

En date du 25 mars 2014, les gérants de la Société ont décidé de transférer, avec effet au 1^{er} mars 2014, le siège social de la Société du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 35/37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Beerens & Avocats

Audrey Jarreton

Référence de publication: 2014054411/16.

(140062273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Balderton Capital IV L2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 893.199,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 154.355.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 31 mars 2014, le conseil de gérance de Balderton Capital IV L1 S.à r.l. a transféré le siège social de la société au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 31 mars 2014.

Par ailleurs, les gérants de la société ont changé d'adresse professionnelle comme suit:

- M. Christophe Ponticello a désormais pour adresse professionnelle le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et

- M. Simon Henin a désormais pour adresse professionnelle le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054384/17.

(140062959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Balderton Capital V L1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 177.598.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 31 mars 2014, le conseil de gérance de Balderton Capital V L1 S.à r.l. a transféré le siège social de la société au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 31 mars 2014.

Par ailleurs, les gérants de la société ont changé d'adresse professionnelle comme suit:

- M. Christophe Ponticello a désormais pour adresse professionnelle le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et

- M. Simon Henin a désormais pour adresse professionnelle le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054385/17.

(140062958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Beechbrook Mezzanine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 36.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 178.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054389/10.

(140062972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Biotoscana Investments & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 162.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054392/10.

(140062949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Balderton Capital V L2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.628.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 31 mars 2014, le conseil de gérance de Balderton Capital V L2 S.à r.l. a transféré le siège social de la société au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 31 mars 2014.

Par ailleurs, les gérants de la société ont changé d'adresse professionnelle comme suit:

- M. Christophe Ponticello a désormais pour adresse professionnelle le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et

- M. Simon Henin a désormais pour adresse professionnelle le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054386/17.

(140062957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.033.

—
Extrait de l'assemblée générale statutaire tenue le 7 avril 2014

4. L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat pour les membres du Conseil d'Administration pour les années 2014, 2015 et 2016, du Président M. Ettore Caselli, du Vice-Président M. Venturini Gian Enrico et des Administrateurs M. Corrado Savigni, M. Roberto Ferrari et M. Marco Messori.

5. L'Assemblée approuve l'attribution du mandat de révision pour l'année 2014 à la société PricewaterhouseCoopers Sarl.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Pour extrait conforme

Banca popolare dell'Emilia Romagna (Europe) international s.a.

Signature

Référence de publication: 2014054388/17.

(140062812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

BE Italy, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.148.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société en date du 15 avril 2014

Suite au contrat de cession de parts datant du 15 avril 2014:

- Marc Mogull domicilié à 50, Hans Crescent, GB - SW1X 0NA Londres, associé à hauteur de 9.125 parts d'une valeur nominale de EUR 1,00.- chacun, a cédé 625 de ses parts à Joseph De Leo, domicilié à 50, Hans Crescent, GB-SW1X 0NA Londres;

- Philip Irons domicilié à 50, Hans Crescent, GB - SW1X 0NA Londres, associé à hauteur de 250 parts d'une valeur nominale de EUR 1,00.- chacun, a cédé l'intégralité de ses parts de la manière suivante;

* 125 de ses parts à Patricia Barrigan, domiciliée à 50, Hans Crescent, GB - SW1X 0NA Londres;

* 125 de ses parts à Joseph De Leo, domicilié à 50, Hans Crescent, GB -SW1X 0NA Londres;

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014054407/20.

(140062359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Bertone Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 180.057.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 15 avril 2014 que:

- Monsieur Alberto Morandini démissionne de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat;
- Monsieur Samir Antonio Osmani, né le 4 février 1976 à Drancy (France) et résidant 7, Impasse de la Chanée, F-77410 Annet sur Marne (France) est nommée en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054390/14.

(140063114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

BeSayag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 92.758.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 12 mars 2014 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 9 octobre 1959, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de la société MONTBRUN REVISION Sàrl, dont le mandat n'a pas été reconduit:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014054391/24.

(140062507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Delos Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.381.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 31 mars 2014, le conseil de gérance de Delos Capital S.à r.l. a transféré le siège social de la société au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 31 mars 2014.

Par ailleurs, le gérant de la société a changé d'adresse professionnelle comme suit:

- M. Christophe Ponticello a désormais pour adresse professionnelle le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054485/16.

(140063132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

T-C PEP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 883.300,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.894.

—
Rectificatif du dépôt L130222609 déposé le 30/12/2013

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) ND Europe S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 123400, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

here represented by Aymeric Thibord, director, professionally residing in London, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 18 November 2013, and

2) SAS PIAL 34, a company (société par actions simplifiée) incorporated and existing under the laws of France, registered with Trade and Companies' Register of Paris under number 795 395 706, having its registered office at 8-12, rue des Pirogues de Bercy, F-75012 Paris (France),

here represented by Marie-Hélène Helleux, head of separate accounts and club deals, professionally residing in Paris, by virtue of a proxy, given in Paris, on 15 November 2013.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of T-C PEP Holding S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 163894, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 October 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2893 on 25 November 2011. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 2 December 2011 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 290 on 2 February 2012.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the corporate object of the Company in order for it to read as follows:

" **3.1.** The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2. The Company may hold whether directly or through direct or indirect participations in Luxembourg or foreign entities a German shopping center known as PEP located in Munich, Germany registered in the Perlach land register of the local court of Munich at folio 16628 (parcel 1800 as well as two (2) domination notices under cons. no. 2 and 5 in Section I of the land register regarding the properties registered at folio 15896 and 17063), 17063 (parcel 1800/79 and parcel 1800/83 as well as three (3) domination notices under cons. no. 5, 7 and 12 in Section I of the land register regarding the properties registered at folio 16628, 17063 and 17667) (the "Property") and acquire, develop, promote, sell, manage, lease (as lessor or lessee) and/or make any operations relating to the Property.

3.3. The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any additional real estate assets adjoining to the existing Property with a view to develop or extend the Property (the "Add-on Acquisition").

3.4. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Parties") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law.

3.6. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.”

2. Full restatement of the articles of association of the Company;

3. Appointment of new class A managers of the Company, respectively confirmation of the mandates of current managers as class A managers of the Company, and appointment of new class B managers of the Company, respectively confirmation of the mandates of current managers as class B managers of the Company;

4. Appointment of class A supervisors of the Company and of class B supervisors of the Company;

5. Appointment of an independent auditor of the Company; and

6. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the corporate purpose of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **3.1.** The Company’s object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2. The Company may hold whether directly or through direct or indirect participations in Luxembourg or foreign entities a German shopping center known as PEP located in Munich, Germany registered in the Perlach land register of the local court of Munich at folio 16628 (parcel 1800 as well as two (2) domination notices under cons. no. 2 and 5 in Section I of the land register regarding the properties registered at folio 15896 and 17063), 17063 (parcel 1800/79 and parcel 1800/83 as well as three (3) domination notices under cons. no. 5, 7 and 12 in Section I of the land register regarding the properties registered at folio 16628, 17063 and 17667) (the “Property”) and acquire, develop, promote, sell, manage, lease (as lessor or lessee) and/or make any operations relating to the Property.

3.3. The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any additional real estate assets adjoining to the existing Property with a view to develop or extend the Property (the “Add-on Acquisition”).

3.4. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the “Connected Parties”) or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law.

3.6. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.”

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to proceed to the full restatement of the articles of association of the Company and accordingly the articles of association of the Company shall now read as follows:

“Definitions

“Accounts” means the annual and consolidated accounts of the Company;

“Acquisition” means any Transfer to a Group Company;

“Asset Management Agreement” means any asset management agreement in effect from time to time among the Company, and as the case may be PropCo and an asset manager as regards the Property;

“Board Members” means the Managers and the Supervisors;

“Business” means the business of investing in, repositioning and/or developing primarily retail real estate assets in Germany, including the Property;

“Business Plan” means (i) the annual business plans, covering a 10-year period, in respect of the Company (covering, for the avoidance of doubt, PropCo), as adopted or amended from time to time, on the basis of the same principles as the Initial Business Plan;

“Company” means T-C PEP Holding S.à r.l.

“Disposal” means the Transfer by a Group Company;

“Encumbrance” includes any mortgage, charge (fixed or floating), pledge, lien, hypothecation, guarantee, trust, right of set-off or other third party right or interest (legal or equitable) including any assignment by way of security, reservation of title or other security interest of any kind, however created or arising, or any other agreement or arrangement (including a sale and repurchase agreement) having similar effect;

“Group Company” means the Company and PropCo;

“Initial Business Plan” means the initial Business Plan, including the 2013 Property budget;

“Lock-up Period” means the period expiring on 18 November 2018;

“Majority Shareholder” means the Shareholder holding more than fifty percent (50%) of the Shares;

“Minority Shareholder” means the Shareholder holding less than fifty percent (50%) of the Shares;

“PropCo” means T-C PEP Property S.à r.l. a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B163924, having a share capital of EUR 883,000 and whose registered office is at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;

“Shares” has the meaning ascribed to it in Article 6.1;

“Shareholder(s)” means the holders of Shares, and each individually referred to as a “Shareholder”;

“Related Company” shall mean, in relation to the Company, another company which holds in the Company or in which the Company is holding directly or indirectly (1) a majority of the voting rights or the right to exercise such majority of voting rights pursuant to an agreement; (2) the right to nominate or elect a majority of the board of directors, managers or other voting members of a governing body; or (3) the right to exercise a dominant influence over it, as contemplated by the seventh council directive of 13 June 1983 (83/349/EEC);

“Transfer” means any total or partial sale, acquisition, assignment (with or without consideration), contribution, transfer (including by operation of law, by way of a merger, division or similar restructuring), long term lease (i.e. exceeding twenty-five (25) years) or disposal, grant of interest or creation of any Encumbrance;

I. Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. Legal form. There exists a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the current Luxembourg laws, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), and the present articles of association (the “Articles”).

At any moment, a sole Shareholder may join with one or more joint Shareholders and, in the same way, the following Shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole Shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of Shareholders.

Art. 2. Name. The Company’s name is "T-C PEP Holding S.à r.l.".

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company’s object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may hold whether directly or through direct or indirect participations in Luxembourg or foreign entities a German shopping center known as PEP located in Munich, Germany registered in the Perlach land register of

the local court of Munich at folio 16628 (parcel 1800 as well as two (2) domination notices under cons. no. 2 and 5 in Section I of the land register regarding the properties registered at folio 15896 and 17063), 17063 (parcel 1800/79 and parcel 1800/83 as well as three (3) domination notices under cons. no. 5, 7 and 12 in Section I of the land register regarding the properties registered at folio 16628, 17063 and 17667) (the “Property”) and acquire, develop, promote, sell, manage, lease (as lessor or lessee) and/or make any operations relating to the Property.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any additional real estate assets adjoining to the existing Property with a view to develop or extend the Property (the “Add-on Acquisition”).

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the “Connected Parties”) or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Management Board (as defined below).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Management Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Management Board.

Art. 5. Duration.

5.1 The Company is constituted for an unlimited duration.

5.2 The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any Shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company.

II. Capital - Shares

Art. 6. Share capital.

6.1 The Company’s capital is set at eight hundred eighty-three thousand three hundred euro (EUR 883,300.-), represented by eight thousand eight hundred thirty-three (8,833) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each (collectively referred to as the “Shares” and each individually referred to as a “Share”).

6.2 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company’s share capital is divided into Shares, each of them having the same par value.

7.2 Each Share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

7.3 The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 8. Register of Shares - Transfer of Shares.

8.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

8.2 The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

8.3 The Shares are freely transferable among the Shareholders, unless there exists any transfer restrictions provided for from time to time in a joint venture agreement entered into between the Shareholders and the Company.

8.4 Shares may not be transferred inter vivos to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three-quarter (3/4) of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

III. Management and supervisory boards

Art. 9. Composition and powers of the Management Board.

9.1 The Company is managed by a management board composed of at least three (3) members (the "Management Board"), who do not need to be Shareholders.

9.2 There shall be two (2) different classes of managers, namely class A managers (the "A Managers") and class B managers (the "B Managers"). Upon request by the Minority Shareholder, an additional class of managers, the C managers (the "C Managers", and together with the A Managers and the B Managers, the "Managers") may be created.

9.3 The Management Board shall be made up of at least (i) one (1) or two (2) A Manager(s) and (ii) one (1) or two (2) B Manager(s).

9.4 The A Managers in office must at all times be resident in Luxembourg and the Management Board must be composed of at least fifty per cent (50 %) of Luxembourg residents.

9.5 The position of the chairman of the Management Board shall be held by an A Manager or a B Manager.

9.6 The Management Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of (i) the powers reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders and (ii) the following major matters (the "Major Matters") which shall require the prior written consent of either the Supervisory Board (as defined below) or of all the Shareholders:

(i) Approval of the Business Plan or/and any change thereto. However, matters within a Business Plan relating to (1) the existing base rent and indexation, service charge, or (2) normal repairs and maintenance and capital expenditures of less than one hundred thousand euros (EUR 100,000) in aggregate per property, or (3) leasing of stores representing less than 2,500m², are not Major Matters for purposes of approving the Business Plan. Any matters following approval of the Business Plan whether contemplated therein or not relating to (1) any necessary expenses of (a) up to a maximum of ten percent (10%) of any budgeted line item and not in excess of ten thousand euros (EUR 10,000) and (b) up to a yearly maximum in aggregate of five percent (5%) of the consolidated budget and not in excess of one hundred thousand euros (EUR 100,000) regarding the Property are not Major Matters;

(ii) Entry into any expense outside the Business Plan in excess of five hundred thousand euros (EUR 500,000) of capex;

(iii) Entry into, modification of, any right under, and termination of any lease in excess of 2,500m²;

(iv) Appointment or termination of property managers, selling agents and leasing agents, other than in the context of a deadlock, where in case of failure by the Shareholders to agree on the appointment of such property managers, selling agents and leasing agents, as nominated by the Président du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, upon the application of either Shareholder;

(v) Entry into, modification of, any right under, and termination of any contract in excess of one hundred thousand euros (EUR 100,000) regarding the Property outside of the Business Plan;

(vi) Entry into any Acquisition of any shopping centre or other real estate asset or any shares, excluding any Add-on Acquisition;

(vii) Entry into any Disposal of any shopping centre or other real estate asset including the Property or any shares;

(viii) Entry into, modification or termination of any additional third party financing (including re-financing existing debt unless on such re-financing (i) the LTV does not exceed 60% and (ii) the permitted leverage (as set out in any agreement amongst the Shareholders, if any) and any additional security granted on the assets of any Group Company or additional pledge of shares (other than on a permitted re-financing);

(ix) Merger, reorganization or restructuring, winding-up, liquidation, modification of the articles of association or by-laws, increase or decrease in capital, loans between the Shareholders (or any of their Related Companies) and any Group Company, or the issuance of any financial instrument;

(x) Any modification of, waiver of any right under, claim under, and termination of the Asset Management Agreement (except any automatic termination pursuant to the terms and conditions of the Asset Management Agreement), and approval of the entry into any asset management agreement with a new asset manager and any modification or termination thereof;

(xi) Termination or modification of the institution of the Supervisory Board (but not of one or more Supervisor);

(xii) Entry into, modification of, waiver of any right under, and termination of any agreement between a Group Company and any Shareholder (or any Related Company of one of the Shareholders) in excess of ten thousand euros (EUR 10,000);

(xiii) Approval of or effecting the filing of any legal action before a court or arbitration tribunal where the amount of the claim exceeds five hundred thousand euros (EUR 500,000) or of any settlement agreement in an amount exceeding five hundred thousand euros (EUR 500,000), except where the settlement is paid through insurance and there is no admission of liability or where a protective filing needs to be made because of a time limit but consultation on litigation strategy may take place following the protective filing;

(xiv) Any Add-on Acquisition;

(xv) the conduct by the Group Companies of any business outside the Business; and

(xvi) Approval of the Accounts.

Art. 10. Appointment, removal, term of office and remuneration of Managers.

10.1 The Managers shall be appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their term of office. The Majority Shareholder shall be entitled to propose for appointment a list of candidates for the positions of A Manager(s) and B Manager(s) and the Minority Shareholder shall be entitled to propose for appointment a list of candidates for the position of C Manager, if any, each proposal to be sent by notice in writing to the other Shareholder.

10.2 The Managers shall not be entitled to any remuneration, fees or benefits from any Group Company, save as for the reimbursement of all reasonable travelling and other expenses properly incurred in attending Management Board meetings, in connection with the Business and in the performance of their duties as Managers.

10.3 The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders.

Art. 11. Composition and powers of the supervisory board.

11.1 A supervisory board is installed at the level of the Company, which shall be composed of a maximum of four (4) members (the "Supervisory Board", and together with the Management Board, each time as the context may require referred to as the "Boards").

11.2 There shall be two (2) different classes of supervisors, namely A supervisors (the "A Supervisors") and B supervisors (the "B Supervisors", and together with the A Supervisors, the "Supervisors"). The Supervisory Board shall be made up of an equal number of A Supervisors and B Supervisors.

11.3 At all times at two (2) Supervisors in office must be resident in Luxembourg.

11.4 The position of the chairman of the supervisory board shall be held by an A Supervisor.

11.5 The Supervisory Board is in charge of solely approving the Major Matters.

The Supervisory Board may in no case interfere with the management of the Company other than for the purposes of resolving on the Major Matters.

11.6 The Management Board and any Shareholder is entitled to submit Major Matters to the Supervisory Board for its consideration.

Art. 12. Appointment, removal, term of office and remuneration of the Supervisors.

12.1 The Majority Shareholder shall be entitled to propose for appointment a list of candidates for up to two (2) A Supervisors positions (among which at least one (1) Luxembourg resident) and the Minority Shareholder shall be entitled to propose for appointment a list of candidates for up to two (2) B Supervisors positions (among which at least one (1) Luxembourg resident), each proposal to be sent by notice in writing to the other Shareholder. Any Supervisors appointed upon proposal by the Majority Shareholder shall be designated as A Supervisors and any Supervisors appointed upon proposal by the Minority Shareholder shall be designated as B Supervisors.

12.2 Each Shareholder may request removal of a Supervisor appointed upon proposal by it and propose for appointment a list of candidates for a new Supervisor position in his place by notice in writing to the other Shareholder, provided that nothing in this article 16.2 shall prevent the appointment or removal of a Supervisor notwithstanding that such appointment or removal has not been agreed by the other Shareholder,

Art. 13. Convening meetings of the Board.

13.1 Meetings of the Board shall take place in Luxembourg, at such time or times as the Management Board may agree, but in any event at least once per quarter, upon written notice sent from Luxembourg by the chairman of the Management Board specifying the date, time and place of the meeting and the business to be transacted at that meeting (including the identification of any Major Matter), attaching the Board papers listed in article 13.2 of the Articles and given to all Managers not less than:

(i) thirty (30) Business Days in advance for meetings relating to the Major Matters listed under items (vi) and (vii) of article 9.6 of the Articles;

Such thirty (30) Business Days' notice period is only necessary for the first meeting resolving upon an Acquisition or a Disposal falling under the Major Matters listed under items (vi) and (vii) of article 9.6 of the Articles and approving the transaction as a whole. Any subsequent meetings of the Management Board resolving upon the same transaction and being substantially in line with what has been approved previously, such meeting of the Management Board can be convened with a prior notice of five (5) Business Days.

(ii) fifteen (15) Business Days in advance for meetings relating to all other Major Matters; and

(iii) five (5) Business Days' notice for all other matters,

(or on such other period of notice as the Board may agree from time to time), provided that all the Board Members may, by notice in writing to the chairman of the Board, waive such notice in respect of any particular meeting of the Board.

13.2 All supporting materials for meetings of the Board shall be sufficiently detailed to enable the Board Members to take an informed decision and shall be sent to all Board Members as early as reasonably practicable prior to the relevant meeting (and in any event together with the convening notices (if not waived by all the Board Members)). For the avoidance of doubt, a Board meeting shall not be deemed duly called and convened if the relevant supporting materials have not been given to the Board Members in accordance with this article.

13.3 All the Supervisors may, by notice in writing to the chairman of the Supervisory Board, waive such notice in respect of any particular meeting of the Supervisory Board.

Art. 14. Conduct of meetings of the Board.

14.1 If the chairman is unable to attend any meeting of the Board, then another Board Member of the same category shall be appointed to act as pro tempore chairman at the meeting.

14.2 Any Board Member may participate in a Board meeting by means of a conference telephone or similar communicating equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other and participation in a meeting in this manner shall be deemed to constitute presence in person at such meeting provided that more than half of those in attendance (including the chairman of the Board) are physically present in Luxembourg and provided further that at least one (1) meeting of the Supervisory Board in each twelve (12) months should be held in person in Luxembourg.

14.3 Each Supervisor may appoint another Supervisor appointed upon proposal by the same Shareholder to act as his proxy at any meeting of the Supervisory Board.

14.4 No business shall be transacted at any meeting of the Management Board and no decision shall be taken at any such meeting unless a quorum of Managers is present or represented, namely one (1) A Manager, one (1) B Manager and, if in office, one (1) C Manager.

14.5 No business shall be transacted at any meeting of the Supervisory Board and no decision shall be taken at any such meeting unless a quorum of at least one (1) A Supervisor and one (1) B Supervisor is present or represented.

14.6 The Shareholders have the right to invite to any meeting of the Supervisory Board such limited number of advisers (but no more than one (1) and no external lawyers) whom they may reasonably consider necessary for the purposes of monitoring the Company's business subject to customary obligations of confidentiality and provided that such attendees shall not count towards the quorum, be entitled to any convening notice or be entitled to influence the debate or vote in any way.

14.7 If a quorum of Board Members is not present at all times during a meeting of the Board, such meeting shall be adjourned and reconvened at such time and place in Luxembourg as determined by the Board Members present in compliance with the mandatory provisions of applicable laws (provided that notice of the time, date and place of the reconvened meeting is given to each person entitled to attend the meeting not less than three (3) Business Days before the meeting).

14.8 Without prejudice to article 9.6 of the Articles, decisions shall be taken by a majority of the Board Members present or represented at such meeting, and including, as regards the Supervisory Board only, the consent of at least one (1) A Supervisor and one (1) B Supervisor is present or represented. The chairman of the Board shall not have a casting vote.

Decisions with respect to the Major Matters as set out in article 9.6 of the Articles can only be adopted with (i) the prior written consent of the Supervisory Board (including the approval of at least one (1) B Supervisor) or (ii) the prior written consent of the Shareholders.

14.9 The Board may, on an exceptional basis, take resolutions by way of unanimous written resolutions.

Art. 15. Minutes of the meetings of the Board. The chairman of the Board shall procure that draft minutes of the Board meeting shall be sent to all Board Members entitled to receive the same and agreed and signed as soon as practicable after the holding of the relevant meeting. Such minutes shall be signed by all attendees and a copy of all signed minutes shall be provided to all the Shareholders and in relation to minutes and papers of each Management Board shall be provided to the Supervisory Board within thirty (30) Business Days after the relevant meeting.

Art. 16. Dealing with third parties.

16.1 In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall at all times be bound by the joint signatures of one (1) A Manager or one (1) (B) Manager.

16.2 The Management Board may sub-delegate its powers for specific tasks to one several ad hoc agents. The Management Board will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

16.3 No Supervisor shall have any power whatsoever to bind the Company, save upon a special delegation by the Management Board.

16.4 Copies or extracts of written resolutions or Board minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any two (2) Managers acting jointly.

IV. Shareholders decisions

Art. 17. Collective decisions of the Shareholders. The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and these Articles.

However, resolutions of the Shareholders may be passed in writing as long as the Shareholders' number is not more than twenty-five (25). Should such written resolutions be sent by the Managers to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of Shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Art. 18. Convening of the general meeting of the Shareholders.

18.1 All the meetings of Shareholders shall take place in Luxembourg. The Management Board may convene general meetings of Shareholders in addition to the annual general meeting of Shareholders to be held annually, by notice given to the Shareholders not less than fifteen (15) business days in advance. Such meetings must be convened by the Management Board if Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital so require, within five (5) business days of such request. Should the Management Board fail to convene such meeting, it shall be directly convened by any Supervisor.

18.2 All supporting materials for general meetings of Shareholders shall be sufficiently detailed to enable the Shareholders to take an informed decision and shall be sent to all Shareholders as early as reasonably practicable prior to the relevant meeting (and in any event together with the convening notices (if not waived by all the Shareholders)). For the avoidance of doubt, a general meeting of Shareholders shall not be deemed duly called and convened if the relevant supporting materials have not been given to the Shareholders in accordance with this article.

Art. 19. Quorum and vote.

19.1 No business shall be transacted at a meeting of the Shareholders unless all the Shareholders are present in person or by proxy or corporate representative.

19.2 If a quorum of Shareholders is not present at all times during a meeting of the Shareholders, such meeting shall be adjourned and reconvened such that, without prejudice to the mandatory provisions of applicable laws, notice of the time, date and place of the reconvened meeting is given to each Shareholder entitled to attend the meeting not less than seven (7) Business Days before the meeting.

19.3 All decisions of the Shareholders shall be made at a general meeting held in accordance with this section IV. of the Articles and shall require the unanimous consent of the Shareholders for Major Matters (excluding the approval of the annual accounts of the Company at second round) and the simple majority of votes cast at the relevant meeting for any other decision (including the approval of the annual accounts of the Company at second round), save for a decision in relation to which applicable law requires a higher majority.

19.4 The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholder or proxies of Shareholders, who so request. Not in JVA, but remainder of the initial AoA's of the Company.

Art. 20. Approval of the annual accounts of the Company. With respect to the approval of the annual accounts of the Company the following procedure shall apply:

(i) The draft annual accounts of the Company shall be submitted by the Management Board to the general meeting of Shareholders of the Company for approval as a Major Matter. If the general meeting of Shareholders does not approve the annual accounts of the Company at a first pass, the procedure set out in (ii) below shall apply.

(ii) The Management Board may re-submit the same draft annual accounts of the Company or revised draft annual accounts of the Company to the general meeting of Shareholders for approval and resolving by a simple majority of votes. If at the second pass, the dissenting Shareholder does not approve the draft annual accounts of the Company (and

irrespective of whether it is passed or not), the approving Shareholder may thus proceed with the approval of the annual accounts of the Company.

Art. 21. Change of nationality. The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 22. Amendments of the Articles. Any amendment of these Articles requires the unanimous consent of the Shareholders.

V. Audit and supervision

Art. 23. Auditor(s).

23.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

23.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

23.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.4 If the Shareholders appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

23.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of Shareholders with cause or with its approval.

VI. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 25. Annual accounts and allocation of profits.

25.1 Each year, as of the 31st of December, the management will draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and a profit and loss account in accordance with Luxembourg laws which will be submitted to the general meeting of Shareholders together with the balance sheet.

25.2 Each Shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of Shareholders.

25.3 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

25.4 Every year five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

25.5 After allocation to the statutory reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

Art. 26. Interim dividends - share premium and assimilated premiums.

26.1 Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with the foregoing provisions, the Management Board may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Management Board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

26.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

VII. Winding-up - Liquidation

Art. 27. Liquidation.

27.1 The Company may be wound-up by an unanimous resolution of the Shareholders. Should the Company be wound-up, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

27.2 After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds will be distributed to the Shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

VIII. Final clause - Governing law

Art. 28. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law."

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint, respectively to confirm the mandate of:

- Mr Robert J. Redican, having his professional address at 730, Third Avenue, 4th Floor, New York, NY 10017, USA,
- Mr Mark J. Wood, having his professional address at 730, Third Avenue, 4th Floor, New York, NY 10017, USA, and
- Mr Paul Wilson, having his professional address at 20, Balderton Street, 8th Floor, W1K6TL London, Great-Britain, as class A managers of the Company for an unlimited term.

The general meeting of shareholders resolves to appoint, respectively to confirm the mandate of:

- Mrs Vinessa Sweeney, having her professional address at 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,
- Mr Bruno Bagnouls, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and
- Mr Pascal Roumigié, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as class B managers of the Company for an unlimited term.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint:

- Mrs Laura McGrath, born on 5 October 1964 in New York (USA), having her professional address at 730 Third Avenue, 4th Floor, New York, NY 10017, USA, and
- Mr Dominic Bursucanu, born on 15 March 1973 in Heilbronn (Germany), having his professional address at 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, as class A supervisors of the Company for an unlimited term and:
 - Mr Ronan Bodéré, born on 6 January 1977 in Valognes (France), having his professional address at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and
 - Mr Pierre Stepanov, born on 5 February 1976 in Paris (France), having his professional address at 8-12, rue des Pirogues de Bercy, F-75012 Paris (France), as class B supervisors of the Company for an unlimited term.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint PricewaterhouseCoopers, a société cooperative existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65477, as independent auditor of the Company with immediate effect and until the annual general meeting of the Company to be held in 2014.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf novembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) ND Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123400, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ici représentée par Aymeric Thibord, directeur, demeurant professionnellement à Londres, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 novembre 2013, et

2) SAS PIAL 34, une société par actions simplifiée constituée et existant selon les lois de France, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 795 395 706, ayant son siège social au 8-12, rue des Pirogues de Bercy, F-75012 Paris (France),

ici représentée par Marie-Hélène Helleux, head of separate accounts and club deals, demeurant professionnellement à Paris, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 15 novembre 2013.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés, représentant l'intégralité du capital social de T-C PEP Holding S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163894, constituée selon acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 3 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2893 en date du 25 novembre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 décembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 290 en date du 2 février 2012.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **3.1.** L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer par tous moyens, directement ou indirectement, des participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, et d'administrer, développer et gérer ces participations.

3.2. La Société pourra détenir, soit directement, soit par des participations directes ou indirectes au Luxembourg ou à travers des entités étrangères, un centre commercial allemand nommé PEP, localisé à Munich, Allemagne inscrit au registre foncier de Perlach du tribunal de Munich au folio 16628 (parcelle 1800 et deux (2) notifications de domination sous le numéro 2 et 5 de la Section I du registre foncier relatif aux propriétés inscrites au folio 15986 et 17063), 17063 (parcelle 1800/79 et parcelle 1800/83 et trois (3) notifications de domination sous le numéro 5,7 et 12 de la Section I du registre foncier relatif aux propriétés inscrites au folio 16628, 17063 et 17667) (l'«Immeuble») et d'acquérir, développer, vendre, gérer, louer (en tant que bailleur ou locataire) et/ou de faire toute opération relative à l'Immeuble.

3.3. La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer d'actifs immobiliers supplémentaires adjacents à l'Immeuble existant afin de développer ou d'agrandir l'Immeuble (l'«Acquisition Supplémentaire»).

3.4. La Société pourra également apporter toute assistance, sous forme de prêt, d'octroi de garanties ou autres, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou à toute société, ou toute société qui est Associé de la Société, de manière directe ou indirecte, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après désignés comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans une activité qui soit considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais pas limité à, par l'émission, toujours à titre privé, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou consentir des crédits à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par l'hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»;

2. Refonte complète des statuts de la Société;

3. Nomination de nouveaux gérants de catégorie A de la Société, respectivement confirmation du mandat de gérants actuels en tant que gérants de catégorie A de la Société, et nomination de nouveaux gérants de catégorie B de la Société, confirmation du mandat de gérants actuels en tant que gérants de catégorie B de la Société;

4. Nomination de superviseurs de catégorie A de la Société et de superviseurs de catégorie B de la Société;
5. Nomination d'un réviseur d'entreprises agréé de la Société; et
6. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **3.1.** L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer par tous moyens, directement ou indirectement, des participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, et d'administrer, développer et gérer ces participations.

3.2. La Société pourra détenir, soit directement, soit par des participations directes ou indirectes au Luxembourg ou à travers des entités étrangères, un centre commercial allemand nommé PEP, localisé à Munich, Allemagne inscrit au registre foncier de Perlach du tribunal de Munich au folio 16628 (parcelle 1800 et deux (2) notifications de domination sous le numéro 2 et 5 de la Section I du registre foncier relatif aux propriétés inscrites au folio 15986 et 17063), 17063 (parcelle 1800/79 et parcelle 1800/83 et trois (3) notifications de domination sous le numéro 5,7 et 12 de la Section I du registre foncier relatif aux propriétés inscrites au folio 16628, 17063 et 17667) (l'«Immeuble») et d'acquérir, développer, vendre, gérer, louer (en tant que bailleur ou locataire) et/ou de faire toute opération relative à l'Immeuble.

3.3. La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer d'actifs immobiliers supplémentaires adjacents à l'Immeuble existant afin de développer ou d'agrandir l'Immeuble (l'«Acquisition Supplémentaire»).

3.4. La Société pourra également apporter toute assistance, sous forme de prêt, d'octroi de garanties ou autres, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou à toute société, ou toute société qui est Associé de la Société, de manière directe ou indirecte, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après désignés comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans une activité qui soit considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais pas limité à, par l'émission, toujours à titre privé, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou consentir des crédits à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par l'hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société et par conséquent les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

«Définitions

«Activité» désigne l'activité d'investissement, de repositionnement et/ou de développement surtout dans le domaine de l'immobilier, du commerce de détail en Allemagne, incluant l'Immeuble;

«Acquisition» désigne tout Transfert vers une Société du Groupe;

«Associé(s)» désigne le(s) titulaire(s) de Parts, et individuellement, chacun désigné comme «Associé»;

«Associé Majoritaire» désigne l'Associé détenant plus de cinquante pour cent (50%) des Parts;

«Associé Minoritaire» désigne l'Associé détenant moins de cinquante pour cent (50%) des Parts;

«Cession» désigne le Transfert par une Société du Groupe;

«Charges» inclut toute hypothèque, (fixe ou flottante), gage, privilège, affectation, garantie, trust, droit de compensation ou tout autre droit ou intérêt d'une partie tierce, juridique ou équitable) y inclus toute cession par voie de sûretés, réserve de propriété ou tout autre sûreté de tout genre, toute fois créée ou en découvrant, ou tout contrat ou arrangement (y inclus un contrat de vente et de rachat) ayant un effet similaire.

«Comptes» désignent les comptes annuels et les comptes consolidés de la Société;

«Contrat de Gestion d'Actifs» désigne tout contrat de gestion d'actifs relatif à l'Immeuble qui est en vigueur de temps à autre entre la Société et, le cas échéant, PropCo et un gérant d'actifs;

«Membres du Conseil» désignent les Gérants et les Superviseurs;

«Parts» a le sens qui lui est attribué dans l'Article 6.1;

«Plan d'Affaires» désigne (i) les plans d'affaires annuels relatifs à la Société (couvrant Propco, pour écarter tout doute), une période de 10 ans tels qu'adoptés ou modifiés de temps à autre sur base des mêmes principes tels que le Plan d'Affaires Initial; et pouvant être modifiés de temps à autre selon les mêmes règles telles que prévues pour le Plan d'Affaires Initial;

«Période d'Incessibilité» désigne la période expirant le 18 novembre 2018;

«Propco» désigne T-C PEP Property S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B163924 une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de huit cent quatre-vingt-trois mille euros (EUR 883.000) et dont le siège social à 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;

«Société» désigne T-C PEP Holding S.à r.l.;

«Société du Groupe» désigne la Société et PropCo;

«Société Liée» désigne, à l'égard de la Société, une autre société qui détient dans la Société ou dans laquelle la Société détient directement ou indirectement (1) une majorité des droits de vote ou le droit d'exercer telle majorité des droits de vote en vertu d'un contrat, (2) le droit de nommer ou de désigner une majorité des membres du conseil d'administration, gérants ou autres membres votant d'un organe exécutif; ou (3) le droit d'exercer une influence dominante sur elle au sens de la septième directive du Conseil du 13 juin 1983 (83/349/EEC);

«Transfert» désigne toute vente entière ou partielle, une acquisition, cession (avec ou sans contre-partie), apport, transfert (y inclus de plein droit, par voie de fusion, scission ou restructuration similaire), bail à long terme (c.-à-d. excédant vingt-cinq (25) ans) ou cession, l'octroi d'intérêts ou création de toute Charge.

I. Dénomination - Objet social - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée («Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

A tout moment, un Associé unique peut s'associer à un ou plusieurs co-Associé(s) et, de la même manière, les Associés ultérieurs pourront prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société a un Associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des Associés.

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la société est «T-C PEP Holding S.à r.l.».

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer par tous moyens, directement ou indirectement, des participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, et d'administrer, développer et gérer ces participations.

3.2 La Société pourra détenir, soit directement, soit par des participations directes ou indirectes au Luxembourg ou à travers des entités étrangères, un centre commercial allemand nommé PEP, localisé à Munich, Allemagne inscrit au registre foncier de Perlach du tribunal de Munich au folio 16628 (parcelle 1800 et deux (2) notifications de domination sous le numéro 2 et 5 de la Section I du registre foncier relatif aux propriétés inscrites au folio 15986 et 17063), 17063 (parcelle 1800/79 et parcelle 1800/83 et trois (3) notifications de domination sous le numéro 5,7 et 12 de la Section I du registre foncier relatif aux propriétés inscrites au folio 16628, 17063 et 17667) (l'«Immeuble») et d'acquérir, développer, vendre, gérer, louer (en tant que bailleur ou locataire) et/ou de faire toute opération relative à l'Immeuble.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer d'actifs immobiliers supplémentaires adjacents à l'Immeuble existant afin de développer ou d'agrandir l'Immeuble (l'«Acquisition Supplémentaire»).

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance, sous forme de prêt, d'octroi de garanties ou autres, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou à toute société, ou toute société qui est Associé de la Société, de manière directe ou indirecte, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après désignés comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société

n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans une activité qui soit considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais pas limité à, par l'émission, toujours à titre privé, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou consentir des crédits à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par l'hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Associés délibérant de la façon requise pour les modifications des statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du Conseil de Gérance. (tel que défini ci-dessous).

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le Conseil de Gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise. Ces mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et portées à la connaissance des tiers intéressés par le Conseil de Gérance.

Art. 5. Durée de Contrat.

5.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5.2 Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des Associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-trois mille trois cents euros (EUR 883.300) représenté par huit mille huit cent trente-trois (8.833) parts sociales de cent euros (EUR 100) chacune (collectivement désignées comme «Parts» et chacune individuellement désignée comme «Part»).

6.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée selon les mêmes conditions requises pour une modification des Statuts.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Le capital social est divisé en Parts dont chacune a la même valeur nominale.

7.2 Chaque Part confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

7.3 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des Associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 8. Registre des Parts - Transfert de Parts.

8.1 Un registre des Parts est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque Associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'Associé demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un (1) seul titulaire par Part. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 Les Parts sont librement cessibles entre Associés à moins que des restrictions au transfert des Parts soient posées. Les restrictions mentionnées pourront être prévues de temps à autre par un contrat d'entreprise commune.

8.4 Inter vivos, les Parts seront pas transférables à des non Associés à moins qu'une telle cession ait été approuvée par une assemblée générale des Associés représentant une majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

III. Conseil de gérance et du conseil de supervision

Art. 9. Composition et pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil de Gérance») qui ne doivent pas être Associés.

9.2 Il y a deux (2) catégories différentes de gérants, à savoir les gérants de catégorie A (les «Gérants A») et les gérants de catégorie B (les «Gérants B»). Sur demande de l'Associé Minoritaire, une classe supplémentaire de gérants, les gérants de catégorie C (les «Gérants C») pourra être créée (les Gérants A, Gérants B et Gérants C sont collectivement désignés comme les «Gérants»).

9.3 Le Conseil de Gérance est composé d'au moins (i) un (1) ou deux (2) Gérants A et (ii) un (1) ou deux (2) Gérants B.

9.4 Les Gérants A en fonction doivent à tout moment résider au Luxembourg et le Conseil de Gérance doit être d'au moins cinquante pour cent (50%) de membres résidant au Luxembourg.

9.5 La fonction de président du Conseil de Gérance est exercée par un Gérant A ou un Gérant B.

9.6 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société; à l'exception (i) des pouvoirs réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés et (ii) des matières majeures suivantes (les «Matières Majeures»), qui exigeront l'accord écrit préalable soit du Conseil de Supervision, soit de tous des Associés.

(i) Approbation et/ou toute modification du Plan d'Affaires. Néanmoins, les matières du Plan d'Affaires, relatives (1) au loyer de base et à l'indexation, charges de service, ou (2) réparations normale et frais d'entretien ou dépenses en capital ne dépassant pas un total de cent mille euros (EUR 100.000) par immeuble, ou (3) location de magasins dont la superficie ne dépasse pas deux mille cinq cents mètres carrés (2.500 m²) ne sont pas des Matières Majeures pour les besoins de l'approbation du Plan d'Affaires. Après l'approbation du Plan d'Affaires, toutes les matières suivantes, indépendamment du fait de figurer dans le Plan d'Affaires ou pas relatives à (1) les dépenses nécessaires à l'Immeuble (a) allant jusqu'à un maximum de dix pour cent (10%) de tout poste de dépenses inscrit au budget et ne dépassant pas cent mille euros (EUR 100.000) et (b) allant jusqu'à un total annuel de cinq pour cent (5%) du budget consolidé tout en ne dépassant pas les cent mille euros (EUR 100.000), ne constituent pas des Matières Majeures;

(ii) Exécution d'une dépense ne figurant pas dans le Plan d'Affaires et excédant cinq cent mille euro (EUR 500.000) en capital;

(iii) Conclusion, modification, tout droit qui en découle, et résiliation de tout contrat de bail ayant un objet d'une superficie plus de deux mille cinq cents mètres carrés (2.500 m²);

(iv) La nomination ou révocation de gérants d'immeubles, agents de ventes ou agents de location, autres que dans le contexte d'un blocage lors duquel les Associés n'arrivaient pas à trouver un accord relatif à la nomination des gérants d'immeubles, agents de ventes ou agents de location susmentionnés, et que le Président du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg viendra nommer ces derniers sur demande d'un Associé.

(v) Conclusion, modification, tout droit qui en découle et résiliation de tout contrat dépassant cent mille euro (EUR 100.000) en dehors du Plan d'Affaires en relation avec l'Immeuble;

(vi) Conclusion d'une Acquisition d'un centre commercial ou autre actif immobilier ou toutes parts, à l'exception de toute Acquisition Supplémentaire.

(vii) Conclusion d'une Cession de tout centre commercial ou autre actif immobilier en ce compris l'Immeuble ou toutes parts.

(viii) Conclusion, modification ou résiliation de tout contrat supplémentaire de financement par des tiers (en ce compris le refinancement de l'endettement existant à moins qu'au moment de ce refinancement mentionné (i) le LTV n'excède pas soixante pour cent (60 %) et (ii) le levier permis (selon les dispositions et modalités de tout contrat entre Associés, si un tel contrat existe) et toute sûreté supplémentaire qui viendra grever les actifs d'une Société du Groupe ou de tout nantissement supplémentaire d'actions (autre qu'un refinancement permis);

(ix) Fusion, réorganisation ou restructuration, dissolution, liquidation, modification des statuts, augmentation ou réduction de capital, prêts entre Associés (ou d'une de leurs Sociétés Liées) et toute Société du Groupe ou l'émission de tout instrument financier;

(x) Toute modification, renonciation ou tout droit qui en découle, tout recours, et résiliation du Contrat de Gestion d'Actifs (à l'exception de toute résiliation automatique en appréciation des termes du Contrat de Gestion d'Actifs), et approbation de la conclusion de tout contrat de gestion d'actifs et toute modification ou résiliation à un tel contrat;

(xi) Résiliation ou modification de l'institution du Conseil de Supervision (mais non pas d'un ou de plusieurs membres le composant);

(xii) Conclusion de, modification à, renonciation à tout droit sous et résiliation de, tout contrat dépassant une valeur de dix mille euros (EUR 10.000) entre une Société du Groupe et tout Associé (ou toute Société Liée d'un des Associés);

(xiii) Approbation de, ou mise en oeuvre d'une action juridique devant les juridictions judiciaires ou un tribunal arbitral, dans laquelle le montant de la demande excède cinq cents mille euros (EUR 500.000) ou de tout arrangement transactionnel d'un montant excédant cinq cents mille euros (EUR 500.000) sauf dans le cas où le litige transigé est payé par le biais d'une assurance et il n'y a pas de reconnaissance de responsabilité ou où une mise en oeuvre de l'action judiciaire est nécessaire à des fins conservatoires pour éviter une prescription mais des consultations sur la stratégie au sujet du litige peuvent avoir lieu après la mise en oeuvre de l'action judiciaire à des fins conservatoires.

(xiv) Toute Acquisition Supplémentaire;

(xv) La poursuite d'une activité commerciale par les Sociétés du Groupe en dehors de l'Activité; et

(xvi) Approbation des Comptes.

Art. 10. Nomination, révocation, mandat et rémunération des Gérants.

10.1 Les Gérants seront nommés par l'assemblée générale des Associés qui va déterminer la durée de leur fonction. L'Associé Majoritaire a le droit de proposer une liste de candidats à nommer pour les fonctions de Gérant(s) A et de Gérant(s) B et l'Associé Minoritaire a le droit de proposer une liste de candidats à nommer pour la fonction du Gérant C, le cas échéant, chaque proposition sera notifiée par envoi d'un avis écrit à l'autre Associé.

10.2 Les Gérants n'ont pas le droit de toucher des rémunérations, honoraires ou autres avantages de toute Société du Groupe, à l'exception du remboursement des frais raisonnables de voyage et toute autre dépense correctement encourue dans le cadre de la participation aux réunions du Conseil de Gérance, de l'exercice de l'Activité et de leur fonction en tant que Gérants.

10.3 Les Gérants peuvent être révoqués de leurs fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des Associés.

Art. 11. Composition et pouvoirs du conseil de supervision.

11.1 Un conseil de supervision est instauré au niveau de la Société, comprenant au maximum quatre (4) membres (le «Conseil de Supervision», désigné ci-après conjointement avec le Conseil de Gérance, si le contexte l'exige, comme les «Conseils»).

11.2 Il y a deux (2) catégories différentes de superviseurs, à savoir les superviseurs de la catégorie A (les «Superviseurs A») et ceux de la catégorie B («Superviseurs B» désignés conjointement avec les Superviseurs A comme les «Superviseurs»). Le Conseil de Supervision sera composé selon un nombre égal de Superviseurs A et de Superviseurs B.

11.3 A tout moment, deux (2) Superviseurs en fonction doivent résider au Luxembourg.

11.4 La fonction de président du Conseil de Supervision est occupée par un Superviseur A.

11.5 L'approbation des Matières Majeures est la compétence unique du Conseil de Supervision. Le Conseil de Supervision ne doit en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la Société en dehors des Matières Majeures.

11.6 Le Conseil De Gérance et tout Associé pourront soumettre pour examen des Matières Majeures au Conseil de Supervision pour sa prise en considération.

Art. 12. Dénomination, révocation, mandat et rémunération des Superviseurs.

12.1 L'Associé Majoritaire a le droit de proposer une liste de candidats à nommer, dont le nombre peut aller jusqu'à deux (2) postes pour la fonction de Superviseur A (parmi lesquels au moins un (1) réside au Luxembourg) et l'Associé Minoritaire proposera une liste de candidats à nommer, dont le nombre peut aller jusqu'à deux (2) postes de Superviseurs B (parmi lesquels au moins un (1) réside au Luxembourg), chaque proposition est à notifier par écrit aux autres Associés. Tous Superviseurs nommés sur proposition de l'Associé Majoritaire seront désignés comme Superviseurs A et tous Superviseurs nommés sur proposition de l'Associé Minoritaire sont désignés comme Superviseurs B.

12.2 Chaque Associé pourra demander la révocation d'un Superviseur nommé par lui et proposer, par notification écrite aux autres Associés une liste de candidats à nommer pour un nouveau mandat à la place du Superviseur révoqué, pourvu que rien dans l'article 12.2 n'empêche la désignation ou révocation d'un Superviseur nonobstant le fait que cette nomination ou révocation n'ai(en)t pas été approuvée(s) par les autres Associés.

Art. 13. Convocation aux réunions du Conseil.

13.1 Les réunions du Conseil doivent se tenir au Luxembourg à une heure et une date consenties par le Conseil de Gérance, mais dans tous les cas au moins trois (3) fois par envoi d'un avis écrit notifié depuis le Luxembourg par le président du Conseil de Gérance, précisant la date, l'heure et l'endroit de la réunion et l'ordre du jour de la réunion (comprenant l'identification de toute(s) Matière(s) Majeure(s)); en annexant les documents soumis au Conseil énumérés à l'article 13.2 des Statuts et remis aux Gérants dans les délais suivants:

(i) Trente (30) Jours Ouvrables précédant les réunions relatives aux Matières Majeures énumérées aux points (vi) et (vii) et à l'article 9.6 des Statuts;

Le délai de notification de trente (30) Jours Ouvrables est seulement nécessaire pour la première réunion statuant sur une Acquisition ou Cession au sens des Matières Majeures énumérées aux points (vi) et (vii) de l'article 9.6 des Statuts et approuvant l'opération dans son ensemble. Toute réunion subséquente du Conseil de Gérance pourra être convoquée par une notification préalable de cinq (5) Jours Ouvrables sous condition que le Conseil de Gérance statuant sur la même transaction et étant substantiellement en accordance avec ce qui a été préalablement approuvé.

(ii) Quinze (15) Jours Ouvrables précédant les réunions relatives à toute autre Matière Majeure; et

(iii) Cinq (5) Jours Ouvrables pour toute autre matière,

(ou conformément à un délai de notification accordé de temps à autre par le Conseil), étant donné que tous les Membres du Conseil peuvent, par notification écrite au président du Conseil, renoncer à recevoir une convocation pour la tenue d'une réunion du Conseil en particulier.

13.2 Tous les documents de support pour les réunions du Conseil devront être suffisamment détaillés afin de permettre aux Membres du Conseil de prendre une décision en pleine connaissance de cause et devront être envoyés à chaque Membre du Conseil dès que raisonnablement possible, avant la réunion (et dans tous les cas ensemble avec la convocation (si tous les membres du Conseil n'y ont pas renoncé)).

13.3 Tous les Superviseurs pourront, sur notification écrite au président du Conseil de Supervision, renoncer à une convocation pour la tenue d'une réunion du Conseil de Surveillance en partie.

Art. 14. Conduite des réunions du Conseil.

14.1 Dans le cas où le président n'est pas en mesure d'assister une réunion du Conseil, un autre Membre du Conseil de la même catégorie sera désigné pour faire fonction de président pro-tempore lors de la réunion.

14.2 Tout Membre du Conseil peut participer à une réunion du Conseil par téléconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à telle réunion sous condition que plus de la moitié des participants (y compris le président du Conseil) soient physiquement présents au Luxembourg et qu'au moins une (1) réunion du Conseil de Supervision par période de douze (12) mois soit tenue en personne au Luxembourg.

14.3 Tout Superviseur peut nommer un autre Superviseur nommé sur proposition du même Associé pour agir comme son mandataire à une réunion du Conseil de Supervision.

14.4 Aucune délibération ne peut avoir lieu aux réunions du Conseil de Gérance et aucune décision ne peut être prise lors d'une telle réunion à moins qu'un quorum de Gérants présents ou représentés soit atteint, étant au moins: un (1) Gérant A, un (1) Gérant B, et dans le cas où il fait fonction, un (1) Gérant C.

14.5 Aucune délibération ne peut avoir lieu aux réunions du Conseil de Supervision et aucune décision ne peut être prise lors d'une telle réunion à moins qu'un quorum de Superviseurs présents ou représentés soit atteint, étant au moins: un (1) Superviseur A et un (1) Superviseur B présents ou représentés.

14.6 Les Associés ont le droit d'inviter, à toute réunion du Conseil de Supervision, un nombre limité de consultants (mais pas plus qu'un (1) et d'avocats externes), qu'ils considèrent raisonnablement comme étant nécessaires vue de surveiller l'activité de la Société et qui seront soumis aux obligations habituelles de confidentialité et sous condition, que ces participants ne soient pas pris en compte pour le calcul du quorum, et qu'ils n'aient pas le droit d'être convoqués, par avis, ou d'influencer les débats ou voter de quelle que manière que ce soit.

14.7 Dans le cas où un quorum ne n'est pas présent lors d'une réunion du Conseil, cette réunion doit être suspendue et reconvoquée. Les Membres du Conseil présents détermineront une nouvelle date et un endroit au Luxembourg conformément aux dispositions impératives du droit applicable, (et sous condition que l'avis, contenant l'heure, la date et l'endroit de la réunion reconvoquée soit donnée aux personnes habilitées à participer à la réunion, au minimum trois (3) Jours Ouvrables précédant la réunion.

14.8 Sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 9.6 des Statuts, les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion, en ce compris, concernant uniquement le Conseil de Supervision, l'accord d'au moins un (1) Superviseur A et un (1) Superviseur B présents ou représentés. Le président du Conseil ne dispose pas de voix prépondérante.

Les résolutions relatives aux Matières Majeures telles qu'énoncées à l'article 9.6 des Statuts ne peuvent être adoptées qu'avec (i) l'accord écrit préalable du Conseil de Supervision (en ce compris l'approbation d'au moins un (1) Superviseur B) ou (ii) l'accord écrit préalable des Associés.

14.9 Le Conseil peut exceptionnellement prendre des résolutions par voie de résolutions écrites unanimes.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Le président du Conseil s'engage qu'un projet de procès-verbal de la réunion du Conseil soit envoyé à tous les membres du Conseil ayant droit à recevoir ce document et en forme approuvée et signée aussitôt que matériellement possible après la réunion du Conseil. Ces procès-verbaux sont signés par tous les participants et une copie de tous les procès-verbaux signés sera fournie à tous les Associés et les procès-verbaux et les documents de support relatifs aux réunions du Conseil de Gérance seront fournis au Conseil de Supervision dans un délai de trente (30) Jours Ouvrables après la réunion en question.

Art. 16. Rapports avec les tiers.

16.1 Dans les rapports avec les tiers, le(s) Gérant(s) sera (seront) investi(s) de tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social et sous réserve que les termes du présent article aient été respectés.

La Société sera à tout moment valablement engagée par la signature conjointe d'un (1) Gérant A et d'un (1) Gérant B.

16.2 Le Conseil de Gérance peut subdéléguer une ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le Conseil de Gérance va déterminer, les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de cet agent, la durée du mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

16.3 Sous réserve d'une délégation spéciale octroyée par le Conseil de Gérance, aucun Superviseur n'est investi des pouvoirs pour engager valablement la Société.

16.4 Les copies ou extraits des résolutions écrites ou des procès-verbaux du Conseil, devant être produites dans des procédures judiciaires ou autres, peuvent être signés par deux (2) Gérants agissant conjointement.

IV. Décisions des associés

Art. 17. Décisions collectives des Associés. L'assemblée générale des Associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents Statuts.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra des Gérants le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie dans un délai de quinze (15) jours calendaires à partir de l'envoi du texte des résolutions proposées. Le quorum et la majorité requises pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des Associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Art. 18. Convocation de l'assemblée générale d'Associés.

18.1 Chaque assemblée générale se tiendra au Luxembourg. Le Conseil de Gérance peut convoquer des assemblées générales d'Associés en plus de l'assemblée générale annuelle des Associés par convocation des Associés dans un délai d'au moins quinze (15) jours Ouvrables à l'avance. Sur demande des Associés représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social, le Conseil de Gérance est obligé de convoquer ces assemblées dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent la demande des Associés. Dans le cas où le Conseil de Gérance omet de convoquer cette assemblée, elle doit l'être directement par l'un des Superviseurs.

18.2 La documentation de support des assemblées générales des Associés devra être suffisamment détaillée afin de permettre aux Associés de prendre une décision en pleine connaissance de cause et sera envoyée à tous les Associés le plus tôt que raisonnablement possible avant l'assemblée en question (et en tout cas annexé à la notification de convocation (dans le cas où tous les Associés n'y ont pas renoncé)). Afin d'éviter tout doute, une assemblée générale des Associés ne sera pas réputée valablement convoquée si la documentation de support n'est pas fournie aux Associés de manière conforme à cet article.

Art. 19. Quorum et vote.

19.1 Aucune affaire ne sera traitée à une assemblée générale des Associés à moins que tous les Associés soient présents en personne ou par procuration ou représenté par un représentant de leur société.

19.2 Si un quorum n'est pas atteint tout au long d'une assemblée générale, telle assemblée sera reportée et reconvoquée, conformément aux dispositions impératives du droit applicable et l'avis de la reconvoquée, contenant l'heure, la date et l'endroit est notifié dans un délai d'au moins sept (7) Jours Ouvrables précédant l'assemblée aux personnes habilitées à y participer.

19.3 Toutes les décisions des Associés devront être prises lors d'une assemblée générale tenue conformément à cette section IV. des Statuts et exigera le consentement unanime des Associés en ce qui concerne les Matières Majeures (à l'exception de l'approbation des comptes annuels de la Société au second tour) et exigera la majorité simple des votes exprimés à l'assemblée pour toute autre décision y (inclus l'approbation des comptes annuels de la Société au second tours), sauf en ce qui concerne les décisions pour lesquelles la Loi requiert une majorité plus élevée.

19.4 Les procès-verbaux des assemblées générales des Associés devront être signés par les Associés présents ou représentés et peuvent être signés par tout Associé ou mandataires qui en font la demande.

Art. 20. Approbation des comptes annuels de la Société. L'approbation des comptes annuels se fera selon la procédure suivante:

(i) Le projet des comptes annuels de la Société sera soumis par le Conseil de Gérance à l'assemblée générale des Associés de la Société pour approbation comme Matière Majeure. Dans le cas où l'assemblée générale des Associés n'approuvera pas les comptes annuels de la Société au premier tour, la procédure prévue au point (ii) s'applique.

(ii) Le Conseil de Gérance soumettra à nouveau le même projet de comptes annuels de la Société à l'assemblée générale des Associés pour approbation, statuant cette fois par une majorité simple des votes. Si, au second tour, l'Associé dissident

n'approuve pas le projet des comptes annuels de la Société (et indépendamment d'avoir été voté ou pas), l'Associé approuvant pourra néanmoins procéder à l'approbation des comptes annuels de la Société.

Art. 21. Changement de nationalité. Les Associés ne changeront la nationalité de la Société que par consentement unanime.

Art. 22. Modification des Statuts. Toute modification des présents Statuts requiert le consentement unanime des Associés.

V. Audit et surveillance

Art. 23. Commissaire aux comptes.

23.1 Dans le cas, et aussi longtemps que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des Associés désignera le(s) commissaire(s) aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions.

23.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des Associés.

23.3 Le commissaire aux comptes est investi du pouvoir illimité de surveillance permanente et de contrôle des opérations de la Société.

23.4 Si les Associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire(s) aux comptes est supprimée.

23.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne peut être révoqué par l'assemblée générale des Associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

VI. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 24. L'exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 25. Comptes annuels et affectation des bénéfices.

25.1 Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des actifs de la Société et de toutes ses dettes, le bilan et un compte de profits et pertes en accord avec les lois du Luxembourg qui seront soumis à l'assemblée générale des Associés.

25.2 Chaque Associé peut avoir accès au siège social de la Société à l'inventaire, au bilan et au compte de profits et pertes. Si la société est composée de plus de vingt-cinq (25) Associés, de tels droits ne pourront seulement être exercés dans un délai de quinze (15) jours calendaires précédant la date prévue pour l'assemblée générale annuelle des Associés.

25.3 L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

25.4 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

25.5 Après l'allocation à la réserve légale, l'(les) Associé(s) doit (doivent) déterminer comment le solde des bénéfices nets annuels seront alloués soit par l'allocation de tout ou partie du reste à une réserve en le reportant sur l'exercice suivant ou en le distribuant, avec les profits reportés, par le biais de réserves distribuables ou d'une prime d'émission à (aux) Associé(s), chaque Part Sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dividendes intérimaires - prime d'émission et autres primes assimilées.

26.1 Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixés par la Loi et en conformité avec les dispositions qui précèdent, le Conseil de Gérance peut verser un acompte sur dividendes aux Associés. Le Conseil de Gérance fixera le montant et la date du paiement de cet acompte.

26.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peuvent être librement distribuées aux Associés en application des dispositions de la Loi et des présents Statuts.

VII. Dissolution - Liquidation

27.1 La dissolution de la Société peut être effectuée par résolution unanime des Associés. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

27.2 Après paiement de toutes les dettes et frais de la société, incluant les frais de liquidation, les avoirs restants de la Société seront attribués aux Associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

VIII. Disposition finale - Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Tous les aspects qui ne sont pas couverts par ces Statuts se verront régis conformément à la Loi.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer, respectivement confirmer le mandat de:

- Monsieur Robert J. Redican résidant professionnellement au 730, Third Avenue, 4th Floor, New York, NY 10017, USA,

- Monsieur Mark J. Wood, résidant professionnellement au 730, Third Avenue, 4th Floor, New York, NY 10017, USA, et

- Monsieur Paul Wilson, résidant professionnellement au 20, Balderton Street, 8th Floor, W1K6TL Londres, Grande-Bretagne

en tant que gérants de catégorie A de la Société pour une durée illimitée.

L'assemblée générale des associés décide de nommer, respectivement confirmer le mandat de:

- Madame Vinessa Sweeney, résidant professionnellement au 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

- Monsieur Bruno Bagnouls, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

- Monsieur Pascal Roumiguié, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

en tant que gérants de catégorie B de la Société pour une durée illimitée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer:

- Madame Laura McGrath, née le 5 octobre 1964 à New-York (USA), résidant professionnellement au 730 Third Avenue, 4th Floor, New York, NY 10017, USA, et

- Monsieur Dominic Bursucanu, né le 15 mars 1973 à Heilbronn (Allemagne), résidant professionnellement au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

en tant que superviseurs de catégorie A de la Société pour une durée illimitée et nommer:

- Monsieur Ronan Bodéré, né le 6 janvier 1977 à Valognes (France), résidant professionnellement au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et

- Monsieur Pierre Stepanov, né le 5 février 1976 à Paris (France), résidant professionnellement au 8-12, rue des Pirogues de Bercy, F-75012 Paris (France),

en tant que superviseurs de catégorie B de la Société pour une durée illimitée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer PricewaterhouseCoopers, une société coopérative existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2014.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux mandataires des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, lesdits mandataires des comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. THIBORD, M.-H. HELLEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2013. Relation: LAC/2013/54225. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014053378/1099.

(140060852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Joubarde S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Green Click Studio, S.à r.l.).**

Enseigne commerciale: Empreinte & Emotion.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 176.897.

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Madame Laurence Clasen, employée privée, née le 30 juillet 1976 à Luxembourg, demeurant au 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Frédéric MEYER, indépendant, demeurant professionnellement au 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Madame Laurence Clasen, précitée est le seul actuel associé (l'Associé Unique) de GREEN CLICK STUDIO, S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9 avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176897 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 avril 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1467 du 20 juin 2013;

- que le capital social de la Société est fixé à 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euros (vingt-cinq euros) chacune;

- que l'ordre du jour est le suivant:

- transfert du siège social de la Société au 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société;

- changement de la dénomination sociale de la Société en JOUBARDE S. à r.l. et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société;

- changement de l'enseigne commerciale en Empreinte & Emotion et en Frédéric Meyer éducateur de santé et modification subséquente du deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société;

- changement de l'objet social de la Société et en conséquence de l'article 2 de ses statuts qui se lira dorénavant comme suit: La société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou même occasionnellement pour compte de tiers, d'offrir, de promouvoir, de coordonner, d'assurer, de gérer et d'organiser: - toute forme d'activité commerciale de tout genre de produits, à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. - des services rentrant dans le domaine du coaching en sport, fitness, en matière d'alimentation saine et de nutrition au sens le plus large, - l'organisation de séminaires, stages et cours tant particuliers que collectifs, au siège de la société ou en tout autre endroit au Luxembourg comme à l'étranger. D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement. La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

- démission de Joubarde Investissements S. à r.l. en qualité de gérant de la Société.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 9 avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette au 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en JOUBARDE S. à r.l. et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

Premier paragraphe. Art. 3. La société prend la dénomination de JOUBARDE S. à r.l.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de changer l'enseigne commerciale en Empreinte & Emotion et en Frédéric Meyer éducateur de santé et de modifier en conséquence le deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

Deuxième paragraphe. Art. 3. La société peut exercer ses activités sous les enseignes commerciales «Empreinte & Emotion» et «Frédéric Meyer éducateur de santé», sans que cette liste ne soit limitative.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de changer l'objet social de la Société et par conséquent l'article 2 de ses statuts qui se lira dorénavant comme suit:

Art. 2. La société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou même occasionnellement pour compte de tiers, d'offrir, de promouvoir, de coordonner, d'assurer, de gérer et d'organiser:

- toute forme d'activité commerciale de tout genre de produits, à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.
- des services rentrant dans le domaine du coaching en sport, fitness, en matière d'alimentation saine et de nutrition au sens le plus large,
- l'organisation de séminaires, stages et cours tant particuliers que collectifs, au siège de la société ou en tout autre endroit au Luxembourg comme à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide d'acter la démission de JOUBARDE INVESTISSEMENTS S. à r.l. en sa qualité de gérant de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu la partie comparante représentée comme dit ci-avant attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société suite à la modification de son objet social, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Frédéric Meyer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 octobre 2013. LAC / 2013 / 48765. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2014053039/96.

(140061001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Lisa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 186.072.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first of April.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

OCEANOMARE S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, under registration with the Luxembourg trade and companies register, incorporated today by the undersigned notary, here represented by Mr Sébastien Wiander, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 1 April 2014, hereto annexed.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a public limited liability company:

“Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of association and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

Art. 2. The Company’s name is “LISA INVESTMENTS S.à r.l.”.

Art. 3. The Company’s purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies, enterprises or investment funds, regulated or not;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company, which belong to the same group of companies as the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner, including through the issuance of securities, bonds, debentures or notes (save through a public issuance of such instruments) and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To enter into swap agreements, futures, forwards, options or other derivative products in any form whatsoever;

(8) To render any administrative, financial, legal, accounting, commercial, IT, management, or other services, in favor of Affiliates; and

(9) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company’s share capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, divided into ten classes of shares as follows:

- two thousand five hundred (2,500) class A (the “Class A Shares”),

- two thousand five hundred (2,500) class B (the “Class B Shares”),
- two thousand five hundred (2,500) class C (the “Class C Shares”),
- two thousand five hundred (2,500) class D (the “Class D Shares”),
- two thousand five hundred (2,500) class E (the “Class E Shares”),
- two thousand five hundred (2,500) class F (the “Class F Shares”),
- two thousand five hundred (2,500) class G (the “Class G Shares”),
- two thousand five hundred (2,500) class H (the “Class H Shares”),
- two thousand five hundred (2,500) class I (the “Class I Shares”),
- two thousand five hundred (2,500) class J (the “Class J Shares”),

all having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares will be collectively referred to as the “Classes of Shares” as the case may be, or individually as a “Class of Shares”. All the Ordinary Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the “shares” as the case may be, or individually as a “share”.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to its/his/her shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholder(s) unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem one or more entire Class(es) of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled by a reduction of the share capital.

The repurchase and cancellation of shares shall (i) be made in the reverse alphabetical order of the Classes of Shares in issuance (starting with Class J Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

Such repurchase of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class(es) of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article 11, the capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with article 72.2 b) of the Commercial Companies Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P+ CR) - (L+ LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves
 CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled
 L = losses (including carried forward losses)
 LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share	shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.
Total Cancellation Amount	shall be an amount determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) in accordance with article 72.2 b) of the Commercial Companies Law and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the board of managers or the sole manager (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the board of managers or the sole manager (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the board of managers or the sole manager (as the case may be).
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company, including a profit and loss account made in accordance with Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles, as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Subject to the prior repurchase of all Classes of Shares, the Company may redeem Ordinary Shares.

The repurchase of Ordinary Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

If the repurchase price for the Ordinary Shares is in excess of the nominal value of the Ordinary Shares to be redeemed, such repurchase may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and his/her/their/its remuneration determined by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

Notwithstanding the powers expressly vested to the general meeting of shareholders by the law, resolutions regarding all disposal of any asset of the Company, reduction of share capital, dividends distribution or equivalent payments shall require the unanimous vote of all the managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his/her powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

At the start of each meeting of the board of managers, the managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent of each manager, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Board of managers' meetings shall be held in the Grand-Duchy of Luxembourg. However, the managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to a participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by it/him/her in the name of the Company; as a representative of the Company, it/he/she is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Shareholders' meeting, including the annual general meeting (if any), may be held abroad if, in the judgment of the sole manager or the board of managers (as the case may be), which shall be final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the shareholder(s) and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of the same year.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for the term set out in the resolution of the shareholder(s) or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, having appointed such statutory auditor.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/their mandate.

Dividend - Réserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since

the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders, with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital, shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.”

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first of December 2014.

Subscription - Payment

The appearing party has subscribed to all the shares of the company.

All the shares have been fully paid up through a contribution in cash so that the amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of sole shareholder

1) The Company will be administered by the following Managers:

- Mrs Maurizio SALOM, born in Milano, on April 14, 1954, with address at 2, Largo della Crocetta, I-20122 Milano, Italy,

- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, born on 27 May 1976 in Luxembourg, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, born on 10 February 1973 in Luxembourg, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The Managers are appointed for an unlimited period.

The Company will be bound by the joint signature of any two of its Managers.

2) The address of the Company is fixed at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

OCEANOMARE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, ici représentée par Monsieur Sébastien Wiander, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 1^{er} avril 2014, ci-annexée.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

«Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Art. 2. La dénomination de la Société est «LISA INVESTMENTS S.à r.l.»

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, entreprises, commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères ou fonds d'investissement, réglementés ou non;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Société Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit, y compris par l'émission de titres, bons, obligations ou reconnaissances de dette (à l'exception de l'émission publique de tels instruments) et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) D'entrer dans des accords de swaps, contrats à terme, différés, options ou autres produits dérivés sous quelque forme que ce soit;

(8) De rendre tous services administratifs, financiers, juridiques, comptables, commerciaux, informatiques, de gestion, ou autres services, en faveur des Sociétés Affiliées; et

(9) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, divisées en dix catégories de parts sociales comme suit:

- deux mille cinq cents (2.500) catégorie A («les «Parts sociales de Catégorie A»»),
 - deux mille cinq cents (2.500) catégorie B («les «Parts sociales de Catégorie B»»),
 - deux mille cinq cents (2.500) catégorie C («les Parts sociales de Catégorie C»»),
 - deux mille cinq cents (2.500) catégorie D («les «Parts sociales de Catégorie D»»),
 - deux mille cinq cents (2.500) catégorie E («les «Parts sociales de Catégorie E»»),
 - deux mille cinq cents (2.500) catégorie F («les «Parts sociales de Catégorie F»»),
 - deux mille cinq cents (2.500) catégorie G («les «Parts sociales de Catégorie G»»),
 - deux mille cinq cents (2.500) catégorie H («les «Parts sociales de Catégorie H»»),
 - deux mille cinq cents (2.500) catégorie I («les «Parts sociales de Catégorie I»»), et
 - deux mille cinq cents (2.500) catégorie J («les «Parts sociales de Catégorie J»»),
- toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Toutes les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J seront collectivement désignées comme «Catégories de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement comme «Catégorie de Parts Sociales». Toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Catégories de Parts Sociales seront collectivement désignées comme les «parts sociales» selon le cas, ou individuellement comme la «part sociale».

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il/elle détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter une ou plusieurs Catégorie de Parts Sociale entière par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans une/de telle(s) Catégorie(s).

De telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Les rachats et annulations de parts sociales seront (i) réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J) et (ii) toujours réalisés pour toutes les parts de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

Un tel rachat de Catégorie(s) de Parts Sociales sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (i) cette Catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs, au pro rata de leurs détentions dans cette catégorie (dans la limite cependant du Montant Disponible tel que défini ci-dessous), au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) et (ii) les détenteurs de parts sociales dans la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée, détenue par eux et annulée.

Au rachat et à l'annulation des parts sociales de la/des Catégorie(s) de Parts Sociales concernées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société.

Pour les besoins du présent article 11, les termes en majuscule mentionnés ci-dessus auront la signification suivante:

Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables, y compris les sommes disponibles pour la distribution, ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (ii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Catégorie(s) de Parts Sociales à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-2 b) de la Loi sur les Société Commerciales, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que: MD = (PN + PE + RC) - (P + RL) où:
---------------------------	--

MD = Montant Disponible

PN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), incluant les profits/bénéfices faits depuis la fin de la dernière année sociale pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés

PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Montant d'Annulation par Parts Sociales	Sera le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans une Catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.
Montant Total d'Annulation	Sera le montant déterminé par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) en conformité avec l'article 72.2 b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite catégorie au moment de son annulation. Néanmoins, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut envisager/fournir un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible, (ii) un tel Montant Total d'Annulation différent devra être notifié par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) à tous les associés de la Société par une notice écrite et que (iii) le Montant Total d'Annulation n'a pas été contesté par écrit par un associé de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de la notice écrite du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant).
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société, incluant un compte de profits et pertes fait en accord avec les Principes Comptables Généralement Acceptés au Luxembourg, à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date qui n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

Moyennant le rachat préalable de toutes les Catégories de Parts Sociales, la Société peut racheter des Parts Sociales Ordinaires.

Le rachat des Parts Sociales Ordinaires sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Si le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires excède la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires devant être rachetée, ce rachat pourra seulement être décidé dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles eu égard à ce prix de rachat excédentaire.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Nonobstant les pouvoirs attribués expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi, les résolutions concernant la cession de tout actif de la Société, la réduction du capital social, la distribution de dividendes ou tout paiement équivalent devront être présent lors d'un vote à l'unanimité des gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Au début de chaque conseil de gérance, les gérants désigneront parmi les membres du conseil, un président, qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. Le conseil peut également nommer un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Le conseil de gérance se réunira au Grand-Duché de Luxembourg. Néanmoins, tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier

exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

L'assemblée des associés, y compris l'assemblée générale annuelle (s'il en existe), peut se tenir à l'étranger si, le gérant unique ou le conseil de gérance (selon le cas) jugent que des circonstances de force majeure le nécessitent.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour la période fixée dans les résolutions du/des associé(s) ou, selon le cas, à l'assemblée générale des actionnaires ayant nommé ce commissaire aux comptes.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l'"Institut des réviseurs d'entreprises".

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2014.

Souscription - Libération

L'ensemble des parts sociales ont été souscrites par la comparante prénommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 30.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'associé unique

1. La Société est gérée par les gérants suivants:

- Monsieur Maurizio SALOM, né à Milan, le 14 avril 1954, résidant à 2, Largo della Crocetta, 20122 Milano, Italie
- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, née le 27 mai 1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg
- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, né le 10 février 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

La durée de leur mandat est illimitée.

La société sera engagée par la signature conjointe de deux de ses gérants.

2. L'adresse du siège social est fixée au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WIANDER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 avril 2014. Relation: EAC/2014/4732. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014053165/675.

(140060353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

EC Capital Markets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.802.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf février.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EC Capital Markets S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 3042 du 17 décembre 2012, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.802. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, prénommé, en date du 30 novembre 2012, publié au Mémorial numéro 217 du 29 janvier 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Ahcène Boulhais, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Zineb Zeghloul, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Marie Gregis, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les trente et une (31) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des trente et une (31) actions existantes

2. Augmentation du capital social en numéraire d'un montant de neuf cent soixante mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (USD 960.599,-) pour le porter de son montant actuel de trente-neuf mille quatre cent un dollars (USD 39.401,-) à un million de dollars (USD 1.000.000,-) par l'émission de 969 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale.

3. Libération et souscription du montant de l'augmentation de capital par apport en numéraire par l'actionnaire unique

4. Modification subséquente des articles 5.1 et 5.2 des statuts de la société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit est fixé à un million de dollars (USD 1.000.000,-) représenté par mille (1.000) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.»

5. Divers

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des trente et une (31) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de neuf cent soixante mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis (USD 960.599,-) pour le porter de son montant actuel de trente-neuf mille quatre cent un dollars des Etats-Unis (USD 39.401,-) à un million de Dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000,-) par l'émission de neuf cent soixante-neuf (969) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale.

Souscription - Libération

Les neuf cent soixante-neuf (969) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique la société EUROFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, ici représentée par Monsieur Ahcène Boulhais, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant.

Toutes les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de neuf cent soixante mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis (USD 960.599,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 5.1 et 5.2 des statuts, pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à un million de dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000,-) représenté par mille (1.000) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

5.2. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de onze millions sept cent dix mille dollars des Etats-Unis (USD 11.710.000) pour le porter de son montant actuel d'un million de dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000,-) à douze millions sept cent dix mille dollars des Etats-Unis (USD 12,710,000), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.500,-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of February.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EC Capital Markets S.A., a company limited by shares, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on 12 November 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial"), number 3042 of 17 December 2012, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 172.802. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, prenamed, on 30 November 2012, published in the Mémorial number 217 of 29 January 2013.

The meeting is presided by Mr. Ahcène Boulhais, employee, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs. Zineb Zeghloul, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Anne-Marie Gregis, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the thirty-one (31) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

1. Suppression of the par value of the thirty-one (31) existing shares.

2. Increase of the share capital of the Company to the extent of nine hundred and sixty thousand five hundred ninety-nine US Dollars (USD 960,599.-), so as to raise it from its current amount of thirty-nine thousand four hundred and one US Dollars (USD 39,401.-) up to one million US Dollars (USD 1,000,000.-) by the issue of 969 new shares of no par value to be paid in cash.

3. Payment and subscription of the amount of the share capital by the sole shareholder by contribution in cash.

4. Subsequent amendment of articles 5.1 and 5.2. of the articles of incorporation of the company so as to read as follows:

“ 5.1. The share capital is fixed at one million US Dollars (USD 1,000,000.-) represented by one thousand (1,000) ordinary shares with no par value.”

5. Miscellaneous

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to suppress the par value of the thirty-one (31) existing shares.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company to the extent of nine hundred and sixty thousand five hundred ninety-nine US Dollars (USD 960,599.-), so as to raise it from its current amount of thirtynine thousand four hundred and one US Dollars (USD 39,401.-) up to one million US Dollars (USD 1,000,000.-) by the issue of nine hundred and sixty-nine (969) new shares of no par value.

Subscription - Payment

The nine hundred and sixty-nine (969) new shares have been subscribed by the sole shareholder EUROFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, here represented by Mr. Ahcène Boulhais, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of nine hundred and sixty thousand five hundred ninety-nine US Dollars (USD 960,599.-), is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the meeting resolves to amend articles 5.1 and 5.2 of the Articles of Incorporation of the company so as to henceforth read as follows:

“ 5.1. The share capital is fixed at one million US Dollars (USD 1,000,000.-) represented by one thousand (1,000) ordinary shares with no par value.”

“ 5.2. The Board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital by eleven million seven hundred and ten thousand US Dollars (USD 11,710,000.-) in order to raise it from one million US Dollars (USD 1,000,000.-) to twelve million seven hundred and ten thousand US Dollars (USD 12,710,000) as the case may be by the issue of additional shares of a no par value, having the same rights as the existing shares.”

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 2,500.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: A. BOULHAIS, Z. ZEGHLOUL, A.-M. GREGIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2014. Relation: LAC/2014/9117. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014052981/154.

(140060857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Trans IV (Luxembourg) Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.464.

En date du 14 avril 2014, l'associé unique de La Société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de la gérante suivante en date du 12 mars 2014:

- Madame Xenia Kotoula

2. Nomination du nouveau gérant suivant pour une durée indéterminée à compter du 12 mars 2014:

- Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Jorge Pérez Lozano

Gérant

Référence de publication: 2014054163/18.

(140061622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 14.543.

Mit der Aufsichtsratssitzung vom 19.03.2014 ist Herr Karsten Tripp mit sofortiger Wirkung aus dem Vorstand von HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA ausgeschieden.

Unterschriften.

Référence de publication: 2014054297/10.

(140062171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Abacanto SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 151.570.

EXTRAIT

- La nouvelle adresse professionnelle de Mauro Cadorin est la suivante: 4 Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

ABACANTO S.A.

Référence de publication: 2014054310/12.

(140063036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Aberdeen Property Investors (General Partner) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.864.

Le bilan au 30 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 April 2014.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014054311/12.

(140063107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.
